cette mesure. Il avait tort. L'opinion publique s'est émue, comme le signalent les éditoriaux de la plupart des journaux aujourd'hui. La plupart d'entre nous pourraient citer de nombreux exemples où la réaction publique a été vive et où une mesure législative a été améliorée par les amendements et les critiques de l'opposition. Je pourrais parler du régime de pensions du Canada qui a été présenté et retiré comme un yoyo. Je me demande parfois si le gouvernement se rend compte que c'est un des éléments qui a provoqué la période inflationniste actuelle et les problèmes que l'inflation a créés, notamment pour tous ceux qui doivent subsister avec des revenus fixes ou des pensions de vieillesse.

Je voudrais parler de la mesure relative aux transports qu'on a proposée au cours d'une session, retirée, puis présentée de nouveau à une session ultérieure mais tellement modifiée que la version définitive ne ressemblait guère à la version originale, sauf qu'elle prévoyait un poste très rémunérateur pour le ministre des Transports d'alors. Je pourrais aussi parler du projet de loi sur les licences relatives aux médicaments dont la première version ne comprenait pas les mesures de sécurité recommandées par le rapport Harley qui soutenait que les Canadiens avaient droit à des médicaments à la fois peu chers et sûrs. Beaucoup de ceux qui sont présents se rappellent ce qui est arrivé quand on a présenté le bill la première fois. L'opposition n'a cessé de soutenir que les mesures visant à une plus grande innocuité devraient entrer dans le bill, tandis que le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors, maintenait que les dispositions de la loi des aliments et drogues suffisaient. Soudain, après plusieurs jours de débat, le ministre lui-même est venu dire à l'opposition: tenez bon; nous voulons la défaite du bill ce soir. Ce qui est arrivé. On n'a pas représenté la mesure dans la même session et quand elle est réapparue à la présente session, elle contenait les dispositions que nous avions demandées.

Si l'article 75c avait été en vigueur à cette époque et que le gouvernement se fût montré intransigeant sur l'adoption du bill concernant l'octroi de licences pour les produits pharmaceutiques, je me demande si les médicaments bon marché qui auraient pu être importés au Canada en vertu de cette loi auraient fait l'objet d'un examen permettant de protéger la santé des Canadiens.

Plus récemment, monsieur l'Orateur, il y a eu le cas de l'impôt successoral. Je n'ai pas [M. Howe (Wellington-Grey).]

Le gouvernement croyait sans doute qu'en besoin de rappeler à la Chambre à quel point raison de la période des vacances, les Cana- ce projet de loi était peu réaliste ni combien diens ne s'intéresseraient pas à la question. Il vive a été la réaction de nos commettants a cru qu'il pourrait faire adopter rapidement lorsqu'ils en eurent compris les répercussions. En conséquence, le gouvernement a dû changer d'attitude. Je maintiens que si l'article 75c avait été en vigueur à l'époque, nous n'aurions guère pu faire comprendre au public et à la presse à quel point ce projet de loi manquait de réalisme, compte tenu des pensions inflationnistes actuelles.

> On dit que le gouvernement ouvre la session parlementaire par le discours du trône où il trace son programme législatif pour l'année mais que l'opposition y met fin après avoir examiné, critiqué et proposé des amendements aux projets de loi et aux dépenses du gouvernement. C'est ainsi que les choses se passent depuis la première législature ou presque, mais aujourd'hui, nous discutons une proposition qui donne au gouvernement le droit de clore le débat, de faire taire les députés, pour ainsi dire à sa guise.

> Est-ce là ce que veulent les Canadiens? En est-il de même pour l'arrière-ban ministériel? J'ai participé aux travaux de sept parlements et, au sein de chacun, il y avait toujours un groupe de députés partisans d'une refonte du Règlement. Je n'ai pas siégé aux comités qui ont élaboré la présente procédure, mais je croyais comme eux qu'il fallait améliorer les règles qui nous régissent. Je tiens à féliciter tous ceux qui, dans le passé, sont parvenus bien amicalement à se concerter à ce propos, dans un climat autre que ce que nous avons aujourd'hui. Dans toute l'histoire du Parlement, on n'a jamais vu un gouvernement attendre la dernière minute, deux jours avant l'ajournement de Noël, de Pâques ou des vacances d'été, pour présenter un rapport comportant une disposition telle que l'article 75c, qui supprime tous les droits et privilèges de la plus prestigieuse tribune du pays. Qui en est responsable? Puis-je me reporter à un éditorial du Daily Star de Toronto en date du mardi 8 juillet-et Dieu sait si ce journal n'a jamais été très favorable au parti conservateur. Je cite:

## • (10.20 p.m.)

Les Canadiens qui s'intéressent vivement à la politique applaudiront les députés qui sont disposés à débattre longuement les modifications proposées au Règlement de la Chambre, même si leurs vacances seront abrégées. Les règles sont le principe d'une démocratie. Elles permettent aux gouvernement de gouverner; elles empêchent les partis de l'opposition d'être méconnus. On met l'accent selon le côté où le parti siège.

Puis, il ajoute:

Pourquoi ne pas se contenter de la règle actuelle de clôture qui fait retomber la responsabilité uni-